ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 2581

présenté par le Gouvernement

ARTICLE 9

À l'alinéa 15, supprimer les mots :

« en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les seuils de désignation des commissaires aux comptes relevant d'un décret simple, la mention « en Conseil d'État » est supprimée.